



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 9 juillet 2020 à 14 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un soutien financier non récurrent à CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. et ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. au montant de 16 500 \$ chacun afin d'assurer l'ouverture des bassins aquatiques dans l'Ouest de l'arrondissement de Lachine dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
- 20.02** Approbation de conventions et d'un addenda à une convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes, octroi de contributions financières non récurrentes à ces organismes pour l'organisation de camps de jour pour un montant total de 89 950 \$ et appropriation de cette somme du surplus de l'arrondissement de Lachine

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption d'une résolution, en vertu du Règlement portant sur la circulation (R-2404-15 art. 6.2), afin de modifier le sens de la circulation sur l'avenue Ouellette entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Nord ainsi que sur l'avenue du Chalet entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Sud

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1203550008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier non récurrent à CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. et ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. au montant de 16 500 \$ chacun afin d'assurer l'ouverture des bassins aquatiques dans l'Ouest de l'arrondissement de Lachine dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

D'octroyer un soutien financier à CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. et ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. au montant de 16 500 \$ chacun afin d'assurer l'ouverture des bassins aquatiques dans l'Ouest de l'arrondissement de Lachine dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stéphanie HOULE **Le** 2020-07-07 16:49

Signataire : Stéphanie HOULE

Directrice - Services administratifs et projets urbains
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION **Dossier # :1203550008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier non récurrent à CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. et ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. au montant de 16 500 \$ chacun afin d'assurer l'ouverture des bassins aquatiques dans l'Ouest de l'arrondissement de Lachine dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de soutenir financièrement, pour un montant de 16 500 \$ chacun, le CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. et ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC., pour assurer l'ouverture des bassins aquatiques dans l'Ouest de Lachine. Ce soutien est non récurrent et conditionnel à l'ouverture des installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-06-01 - CA20 19 0100 (1203550005)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

2019-12-02 - CA19 19 0332 (1193550014)

Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

DESCRIPTION

Le CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. doit ouvrir son installation à compter du 6 juillet 2020 selon un horaire qui sera évolutif. Pour l'instant, il est convenu que l'installation soit ouverte de 15 h à 21 h en juillet et de 14 h 30 à 20 h en août, 7 jours par semaine. Il y a également possibilité d'ouverture jusqu'à la Fête du Travail. Certaines activités aquatiques, en accord avec les directives gouvernementales, seront potentiellement développées en matinée.

ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. doit ouvrir son installation à compter du 4 juillet 2020 selon l'horaire suivant : de 13 h à 20 h, à tous les jours, et de 11 h à 13 h pour la nage en couloir les samedis et dimanches.

Le soutien financier accordé aux organismes permet à ces derniers d'effectuer les achats et

d'effectuer les embauches de personnel nécessaires pour assurer les normes sanitaires dans le contexte actuel de pandémie.

Un montant équivalent à 50 % du montant maximal sera versé à chacun des organismes à l'adoption du présent sommaire décisionnel et un deuxième versement de 50 % sera versé lors du dépôt des pièces justificatives.

JUSTIFICATION

Les nombreuses mesures sanitaires jumelées aux pertes de revenus liées aux contraintes (distanciation physique, ratio de baignade à la baisse, programmation à la baisse, etc.) et impossibilité de tenir des activités de levée de fonds font en sorte que l'opération des piscines nécessite un soutien financier supplémentaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant provient du budget hors norme.

CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. : 16 500 \$

DA : 648175

ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. : 16 500 \$

DA : 648176

Ce montant est non récurrent. Un montant de 8 250 \$ sera versé suite à l'adoption du sommaire décisionnel à chacun des organismes. Un deuxième versement pour une somme de 8 250 \$ sera également versée sur présentation de pièces justificatives.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permet de maintenir une offre de services aquatique dans l'Ouest de l'arrondissement de Lachine. Le seul bassin aquatique municipal dans l'Ouest est la pataugeoire-piscine du parc Carignan et il n'est pas en fonction pendant la période estivale 2020. Les ouvertures du CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. et ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. sont essentielles pour la population local, surtout avec les journées de chaleur accablantes qui s'accroissent, année après année.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les coûts d'opération des installations aquatiques sont haussés dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Directrice par intérim - Direction culture,
sports, loisirs et développemtn social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-07

Lynn THIBAULT
Directrice par intérim - Direction culture,
sports, loisirs et développement social



Dossier # : 1203550007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de conventions et d'un addenda à une convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes, octroi de contributions financières non récurrentes à ces organismes pour l'organisation de camps de jour pour un montant total de 89 950 \$ et appropriation de cette somme du surplus de l'arrondissement de Lachine

D'approuver les conventions et l'addenda à une convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les cinq organismes désignés ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
AVIRON LACHINE	11 200 \$
Centre de Loisirs de Lachine (Camps de jour Le Phoenix de Lachine)	35 770 \$
CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC.	18 900 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	11 200 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	12 880 \$

D'octroyer des contributions financières non récurrentes à ces organismes pour l'organisation de camps de jour pour un montant total de 89 950 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut à signer ces conventions et cet addenda à une convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Stéphanie HOULE **Le** 2020-07-07 17:18

Signataire :

Stéphanie HOULE

Directrice - Services administratifs et projets urbains
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION **Dossier # :1203550007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de conventions et d'un addenda à une convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes, octroi de contributions financières non récurrentes à ces organismes pour l'organisation de camps de jour pour un montant total de 89 950 \$ et appropriation de cette somme du surplus de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation.

Le 21 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'autorisation d'opérer les camps de jour à partir du 22 juin 2020. Les mesures prescrites et nécessaires pour contrer la propagation de la COVID-19 imposent aux municipalités et organismes une pression supplémentaire dans l'organisation de leurs programmes estivaux de camps de jour, ce qui engendrera des coûts additionnels exceptionnels à l'été 2020.

Le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec annonçait une aide pouvant aller jusqu'à 11 M\$ pour les camps de jour certifiés.

Les camps de jour municipaux ainsi que ceux offerts en partenariat avec la Ville par de nombreux organismes partenaires ne sont pas admissibles à cette aide gouvernementale. C'est pourquoi le 10 juin dernier, l'administration municipale a annoncé qu'un montant de 6 M\$ est prévu afin d'aider à la réalisation des camps de jour à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-06-25 - 1204815002 (décision à venir)

Autoriser les virements budgétaires destinés à la réalisation des camps de jour à Montréal dans le contexte de COVID-19 au montant de 4 527 740 \$ de la Direction générale vers les 17 arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

2019-12-02 - CA19 19 0332 (1193550014)

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

2019-12-02 - CA19 19 0322 (1197132004)

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de Loisirs de Lachine pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 90 000 \$, soit une contribution annuelle de 30 000 \$, pour la tenue d'activités de loisirs dans le cadre du programme de loisirs de l'arrondissement de Lachine;

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine s'associe annuellement à des organismes sans but lucratif pour leurs projets de camps de jour afin de permettre aux jeunes des différents quartiers de vivre des expériences de vacances des plus enrichissantes lors de la période estivale. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

ORGANISMES	PÉRIODE	SOUTIEN DE L'ARRONDISSEMENT		
		Convention d'aide à la mission (contribution financière)	Convention de services	Prêt de plateaux sportifs ou récréatifs
Centre de loisirs de Lachine (Camps de jour Le Phoenix de Lachine)	2020-2022	Sommaire 1197132004 / CA19 19 0322	Voir addenda ci-joint	Volet camps de jour : prêt de locaux municipaux
Club de canoë de course de Lachine Inc.	2020-2022	Sans convention - Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine) sommaire 1193550014 / CA19 19 0332	Convention ci-jointe	Prêt de local, berges et quais (subvention administrative prévue à la Politique)
L'École de voile de Lachine Inc.	2020-2022	Sans convention - Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine) sommaire 1193550014 / CA19 19 0332	Convention ci-jointe	Prêt de local, berges et quais (subvention administrative prévue à la Politique)
Aviron Lachine	2020-2022	Sans convention - Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de	Convention ci-jointe	Prêt de local, berges et quais (subvention administrative prévue à la Politique)

Club de Soccer de Lachine SC	2020-2022	Lachine) sommaire 1193550014 / CA19 19 0332	Convention ci-jointe	Prêt de terrain et de chalet (subvention administrative prévue à la Politique)
		Sans convention - Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine) sommaire 1193550014 / CA19 19 0332		

Les organismes devront défrayer des coûts supplémentaires pour offrir un service de camp de jour tout en respectant les mesures supplémentaires et exceptionnelles d'hygiène et de distanciation sociale recommandées par la Direction régionale de la santé publique.

Le soutien financier spécial non-récurrent versé à ces organismes permettra d'assurer une offre de service de camps de jour sur le territoire de l'arrondissement de Lachine en supportant une partie des coûts additionnels engendrés par cette situation exceptionnelle.

JUSTIFICATION

L'Association des camps du Québec, l'Association du loisir municipal, le Réseau des unités régionales loisir et sport du Québec (notamment Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM)), la Direction générale de la santé publique ainsi que plusieurs intervenants municipaux ont collaboré afin d'élaborer la relance des camps de jour dans un contexte de COVID-19. Les conditions de remise en opération des activités des camps de jour ont été étudiées afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, des parents et des employés (désinfection, conciergerie, matériel, employés additionnels, etc.).

Ces mesures additionnelles et exceptionnelles à mettre en place occasionnent des coûts supplémentaires pour les organismes. Celles-ci ont été évaluées à un minimum de 70 \$ par semaine par inscription.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2020, la Ville versera un soutien financier maximal exceptionnel et additionnel aux organismes identifiés au tableau ci-bas, correspondant à une majoration de 70 \$ par jeune par semaine d'activités du camp de jour, laquelle est estimée à 89 950 \$.

Ce soutien sera octroyé aux organismes en deux versements, soit 50 % de la somme estimée à la signature des conventions et addendas et le solde à la suite de la reddition de comptes incluant la liste des inscriptions pour chaque semaine d'activités du camp de jour.

ORGANISMES	INSCRIPTIONS TOTALES	SOUTIEN FINANCIER MAXIMAL - 2020
AVIRON LACHINE	160	11 200 \$
Centre de loisirs de Lachine (Camps de jour Le Phoenix de Lachine)	511	35 770 \$
CLUB DE CANOË DE LACHINE INC.	270	18 900 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	160	11 200 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	184	12 880 \$
TOTAL	1 285	89 950 \$

L'arrondissement assumera temporairement la dépense par une avance de fonds provenant de son surplus de gestion. Le montant de la dépense réelle sera remboursée par un ajustement au surplus de gestion en fin d'année (dossier décisionnel 1204815002).

Imputation budgétaire :

2410.0012000.301482.01301.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

Les demandes d'achat seront faites lorsque les fonds seront disponibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les camps de jour constituent des lieux de stimulation et de protection pour les enfants, particulièrement pour ceux les plus vulnérables.

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, d'une absence ou d'un retard dans la décision de l'arrondissement dans ce dossier, certains organismes seraient dans l'obligation de supprimer des activités, ce qui aurait des impacts significatifs sur la clientèle du secteur. Ultimement, la pérennité de quelques organismes pourrait aussi être en péril.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, il a été nécessaire d'adapter l'offre de camps de jour et de bonifier le soutien financier aux organismes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 juin au 14 août 2020 : activités des camps de jour

Fin août 2020 : reddition de compte des organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen
NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Directrice par intérim - Culture, sports, loisirs
et développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-06

Lynn THIBAULT
Directrice par intérim - Culture, sports, loisirs
et développement social



Dossier # : 1208434002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'une résolution, en vertu du Règlement portant sur la circulation (R-2404-15 art. 6.2), afin de modifier le sens de la circulation sur l'avenue Ouellette entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Nord ainsi que sur l'avenue du Chalet entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Sud

D'adopter une résolution, en vertu du Règlement portant sur la circulation (R-2404-15 art. 6.2), afin de modifier le sens de la circulation sur l'avenue Ouellette entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Nord ainsi que sur l'avenue du Chalet entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Sud.

Signé par Stéphanie HOULE **Le** 2020-07-07 17:25

Signataire : Stéphanie HOULE

Directrice - Services administratifs et projets urbains
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION **Dossier # :1208434002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'une résolution, en vertu du Règlement portant sur la circulation (R-2404-15 art. 6.2), afin de modifier le sens de la circulation sur l'avenue Ouellette entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Nord ainsi que sur l'avenue du Chalet entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Sud

CONTENU

CONTEXTE

Dans l’optique de sécuriser les déplacements des véhicules, piétons, cyclistes, écoliers et de favoriser un meilleur partage de la voie publique, un projet de mise à sens unique sera réalisé sur deux tronçons du secteur Saint-Pierre au cours de la période estivale 2020 soit l'avenue Ouellette et l'avenue du Chalet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La mise à sens unique vers le nord de l’avenue Ouellette vise à répondre à plusieurs enjeux de sécurité et de circulation. En raison de son étroitesse, et de la présence de stationnement de chaque côté, l’avenue Ouellette permet difficilement à deux véhicules de se croiser lorsque des voitures sont stationnées. La situation se détériore lors d’accumulations de neige en hiver. Le projet de mise à sens unique permettra de sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes et permettra de sécuriser les abords de l’école Martin-Bélanger ainsi que ses écoliers. L’avenue du Chalet, présentement à sens unique vers le nord, sera modifiée pour être mise à sens unique vers le sud. Cette modification contribuera d’une part à favoriser une meilleure répartition du flux de circulation dans le secteur et participera à la sécurisation des déplacements cyclistes et piétons.

JUSTIFICATION

La Direction de l’arrondissement Lachine a demandé à l’équipe de circulation de changer le sens de rue de l’avenue Ouellette pour le mettre à sens unique en direction nord. Présentement, la rue Ouellette est bidirectionnelle. L'arrondissement propose donc d'effectuer un changement de sens de rue, pour améliorer la sécurité des écoliers fréquentant l’école Martin-Bélanger. À la suite du changement proposé sur l'avenue Ouellette, le flux de la circulation sera redistribué sur l’avenue Duranceau et sur l’avenue du Chalet. Il a donc été décidé de changer le sens de l'avenue du Chalet en direction sud afin d'éviter une accumulation

véhiculaire aux intersections. De plus, afin de gérer la circulation piétonne et automobile un feu de circulation sera ajouté à l'intersection de la rue Saint Jacques et de l'avenue du Chalet.

En 2009, le comité de revitalisation urbaine du quartier Saint-Pierre avait demandé à l'entreprise CIMA+ de réaliser une étude de circulation (voir l'étude M01478A en pièce jointe), dans laquelle il est recommandé de réaliser des changements sur la rue Saint-Jacques entre les avenues Saint-Pierre et Ouellette:

- Procéder aux retraits des arrêts toutes directions, non conformes, aux intersections Saint-Jacques/Boyer et Saint-Jacques/Duranceau;
- Installer un nouveau feu de circulation à l'intersection Saint-Jacques/du Chalet, pour améliorer la distance entre le nouveau feu de circulation et les feux de circulation existants aux intersections Saint-Pierre/Saint-Jacques et Ouellette/Saint-Jacques;
- Changer le sens de rue de l'avenue Ouellette en direction nord;
- Changer le sens de rue de l'avenue du Chalet en direction sud.

Le retrait des arrêts toutes directions aux intersections Saint-Jacques/Boyer et Saint-Jacques/Duranceau, a été réalisé temporairement lors de l'implantation de mesures d'impacts des travaux du projet Turcot et l'arrondissement a décidé de les enlever en permanence pour permettre l'installation d'un feu de circulation avec feu piéton sur l'intersection Saint-Jacques/du Chalet, voir plans en pièce jointe.

Pour améliorer la traversée de la rue sur Saint-Jacques par les piétons, l'arrondissement demandera à la Société des Transports de Montréal (STM) de déplacer les arrêts d'autobus de l'intersection Saint-Jacques/Duranceau et Saint-Jacques/Boyer à l'intersection Saint-Jacques/du Chalet. Cette intersection sera aménagée avec des abaissements de trottoirs et des traverses munies de feux pour piétons.

La largeur de chaque voie de la rue Saint-Jacques sera réduite à 4 mètres, les voies à double sens seront séparées par une hachure axiale d'une largeur d'environ 1,8 mètre (voir plan du marquage en pièce jointe).

Les voies auxiliaires de virages à gauche et à droite implantées par le projet Turcot à l'intersection Ouellette/Saint-Jacques et Saint-Pierre/Saint-Jacques seront maintenues.

La vitesse de la rue Saint-Jacques sera maintenue à 30km/h.

Le changement de sens de rue de l'avenue du Chalet en direction sud et de l'avenue Ouellette en direction nord, la mise aux normes des feux de circulation avec réaménagement de l'intersection Ouellette/Saint-Jacques et l'implantation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du Chalet/Saint-Jacques permettront d'améliorer la traverse des piétons ainsi que la fluidité de véhicules sur la rue Saint-Jacques en direction est/ouest considérant que la rue Saint-Jacques fait partie du réseau artériel et du plan de camionnage de l'arrondissement Lachine.

Conforme avec le Règlement sur la circulation (R-2404-15 art.6.2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le changement de sens de rue de l'avenue Ouellette en direction nord et celui de l'avenue du Chalet sont prévus à la fin de l'été 2020, voir plan en pièce jointe.

Les frais d'effacement de l'ancien marquage et d'installation du nouveau ainsi que la signalisation verticale à ajouter seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

Les frais d'installation du nouveau feu de circulation actuellement en conception et la mise aux normes des feux de circulation seront payés par le Service de l'urbanisme (SUM).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet répond à une demande citoyenne de sécurisation du quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis aux citoyens seront distribués et une page Facebook sera disponible pour les résidents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Communication citoyenne effectuée entre le 6 au 10 juillet 2020;

- Présignalisation du changement de sens de rue : du 14 juillet au 13 août 2020;
- Mise en fonction du sens unique : 14 août 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane MAUROSE
Agent technique en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Richard ACHILLE
Cadre sur mandat

Le : 2020-07-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement